

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION :
25/10/2022
DATE D’AFFICHAGE :
03/11/2022
NOMBRE DE MEMBRES :
- Inscrits : 18
- Présents : 15
- Absents : 3
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
<u>OBJET :</u>
Avenant n°1
Au marché CEDEN pour l’Etude de faisabilité et l’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage du réseau de chaleur de Friville-Escarbotin.

L’an deux mille vingt-deux, le mercredi 2 novembre à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 15 membres sur 18 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 3 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose qu’il est nécessaire, avant de poursuivre l’opération de réseau de chaleur de Friville-Escarbotin, de remettre à jour l’étude de faisabilité (tranche ferme du marché) pour un montant de 7 225 € HT. Cette actualisation nécessite de passer un avenant au marché passé avec CEDEN.

Compte-tenu des prestations complémentaires à réaliser, le montant du marché est porté par cet avenant n° 1 de 71 937,50 € HT à 79 162,50 € HT soit 94 995,00 € TTC (TVA à 20%).

Il est proposé, au Bureau de la Fédération, d’approuver cet avenant n°1.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Fédération :

- approuve l’avenant n°1 au marché passé avec le bureau d’études CEDEN ;
- autorise Monsieur le Président à le signer et à en faire appliquer les clauses.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

